



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN, Laurence BOUCHARD (pouvoir à Frédérique LECLERE)

Absent : Arnold MORANDAT,

Lors de la séance du **20 février 2025 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

**1) Approbation** du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025

**2) Engagement de crédits N°2** : Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- |                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| - <b>INTERRA SPL</b>      | <b>5 999.40 €</b> |
| Au chapitre 20 compte 203 |                   |
| - <b>INTERRA SPL</b>      | <b>7 155.30 €</b> |
| Au chapitre 20 compte 203 |                   |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de faire mandater les sommes ci-dessus avant le vote du budget et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

**3) PLU** : présentation des divers plans suite à la dernière réunion avec les urbanistes

**4) Projet budget 2025** : présentation des diverses dépenses et recettes en fonctionnement et investissement

### QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2024 (sous réserve de modification)  
27 mars, 24 avril, 22 mai, 19 juin

- Secrétariat de mairie : suite au congé maladie de la secrétaire de l'accueil, la mairie est fermée au public.
  - La commune a obtenu l'intervention du centre de gestion ½ journée par semaine pour le traitement et le suivi des dossiers d'urbanisme.
  - Pour les autres dossiers, une permanence téléphonique est mise en place tous les matins de 9h à 12h.
  - Les usagers doivent transmettre leur demande par mail ou s'adresser à l'agence postale communale.
  - Pour les inscriptions scolaires et le recensement des jeunes, les usagers sont invités à faire leur demande par mail et un rendez-vous leur sera fixé.
  
- La préfecture a pris un arrêté fixant les modalités de consultation du public à Saint Jean Le Vieux concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation. Une affiche a été apposée sur les panneaux d'affichage de la mairie. Le conseil municipal ne souhaite pas formuler d'avis sur ce dossier.
  
- SUBVENTIONS :
  - Suite à l'étude concernant la modernisation des différents moyens de chauffage des bâtiments communaux, d'un montant HT de 10 400 €, une demande de subvention a été formulée auprès de la Préfecture de l'Ain pour le Fonds Vert.
  - La subvention obtenue est de 8 320 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.